



Bibiane Aningina Tshetu,

(Français)

Women as Partners for Peace in Africa, Democratic Republic of Congo

«Pourquoi un traité international des armes»

Merci Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Nous voulons remercier les Nations Unies qui nous donnent cette opportunité de porter la voix de millions de victimes quotidiennes du commerce irresponsable des armes conventionnelles.

Le transfert irresponsable des armes alimente la violence armée. Il attise les conflits et l'insécurité partout dans le monde. Ces armes favorisent des violations massives des Droits humains et du Droit international humanitaire, notamment à l'encontre des populations civiles innocentes; dont les plus vulnérables sont les femmes et les enfants.

A cause de la libre circulation des armes, des milliers d'enfants sont enrôlés de force dans les groupes armés, détruisant ainsi tout espoir d'avenir. Ces enfants soldats sont formés à être des tueurs, des violeurs et à détruire leurs familles et leurs communautés.

A cause de la libre circulation des armes, des milliers de jeunes filles sont transformées en objets sexuels et entraînées de force à la prostitution. Les femmes sont violées, humiliées et massacrées devant maris et enfants.

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, l'Afrique, en particulier la région des Grands Lacs, est devenue le théâtre des pires atrocités, favorisées par la circulation incontrôlée des armes. Les auteurs de ces crimes de guerre bénéficiant de l'absence d'un instrument juridique international efficace, agissent en toute impunité.

En République Démocratique du Congo (RDC), mon pays, la guerre, alimentée par cette prolifération des armes, a causé, en une décennie, plus de 5 millions de morts.

Depuis janvier 2009, plus de 7000 femmes et jeunes filles ont été victimes de violences sexuelles et 900 000 personnes ont été obligées de fuir leurs maisons. Devenues des déplacées internes, ces personnes vivent dans une détresse humanitaire inqualifiable.

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil de sécurité de l'ONU, à travers les Résolutions 1888 et 1889, a adressé une réponse claire face à l'ampleur de la violence faite aux femmes et aux enfants du fait de la grande disponibilité et du manque de contrôle sur la circulation des armes.

Afin d'atteindre les objectifs poursuivis par ces Résolutions, un Traité fort sur le commerce des armes sera la solution appropriée pour mettre un terme aux souffrances des millions de victimes innocentes des transferts irresponsables des armes.

Je vous remercie.